

Imputation budgétaire  
BP 2003  
Chapitre 23 Article 2315  
Montant : 100 000 €

**RAPPORT N° 03/2-40**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE CHAUSSEE BETONNEE**  
**SUR LES CHEMINS DE LA CANNELLE ET DU PITON A SAINT-FRANCOIS**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans l'objectif d'améliorer la circulation sur le secteur de Saint François, la ville se propose de lancer des travaux d'aménagement sur le chemin Cannelle et le chemin du Piton.

Les travaux de réfection projetés comprennent :

- la construction de chaussées bétonnées
- l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales
- la réalisation des aires de croisement

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 100 000 € TTC.

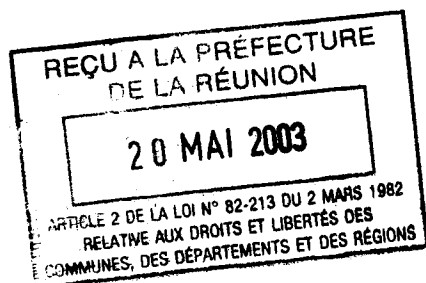
Le délai d'exécution de ces travaux est de 3 mois.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal au chapitre 23 article 2315.

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver le projet d'aménagement
- d'approuver la procédure d'appel d'offres et les caractéristiques du marché (articles 58 à 60 du CMP)
- d'autoriser le lancement de l'appel d'offres, ainsi que la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon délégué avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la commission appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



DELIBERATION N° 03/2-40  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 6 mai 2003

OBJET

AMENAGEMENT DE CHAUSSEE BETONNEE  
SUR LES CHEMINS DE LA CANNELLE ET DU PITON A SAINT-FRANCOIS  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les crédits seront imputés sur le Chapitre 23 Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 03/2-40 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Jeannine SISAHAYES, 4<sup>ème</sup> Adjointe de Quartier, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

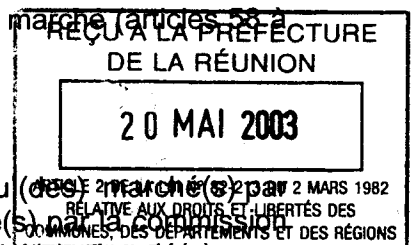
Approuve le projet d'aménagement de chaussées bétonnées du chemin Cannelle et du chemin du Piton à Saint François.

ARTICLE 2

Approuve la procédure d'appel d'offres et les caractéristiques du marché (articles 58 à 60 du CMP).

ARTICLE 3

Autorise le lancement de l'appel d'offres, ainsi que la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon délégué avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).



Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 14 MAI 2003

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA